



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2022-093

PUBLIÉ LE 24 MARS 2022

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service des Ressources Humaines

13-2022-03-18-00007 - Arrêté de composition de la CAPR des B du 31/03/22
(3 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-03-18-00007

Arrêté de composition de la CAPR des B du
31/03/22



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Secrétariat Général Commun
Service des Ressources Humaines
Bureau des Personnels

Affaire suivie par : Mme Carine ARSAC
Tél. : 04 84 35 46 26

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION

DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL
AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE
COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral Région 503 du 1^{er} octobre 2020 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Yvan CORDIER, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs de la région PACA :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. Yvan CORDIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Hugues CODACCIONI, Secrétaire Général Adjoint du SGAMI SUD

Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE, Cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Françoise SIVY, Directrice des ressources humaines du SGAMI SUD

Mme Emeline GUILLIOT, Adjointe à la cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Marie-Annick AVARGUEZ, Chef du Bureau des Personnels Civils de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

SUPPLÉANTS

M. Florent RISACHER, Chef du Bureau des personnels du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Catherine LAPARDULA, cheffe du BPATS du SGAMI SUD

M. Yves ASSOULINE, Adjoint au Chef du bureau des personnels du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Anne-Sophie RIVAL, Adjointe au Chef du Bureau des personnels du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Mme Camille SAVIGNY, Cheffe du pôle ressources humaines du secrétariat général commun du Var

Mme Sandrine TOMAS, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun de Vaucluse

Article 2 : Sont nommés, en qualité de représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs de la région PACA :

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle

Mme Marie-Anne GAY
Mme Hassania FADLAN

M. Michel LE ROY
Mme Patricia MARTIN

Secrétaire Administratif de classe supérieure

M. Hamid SOUSSANY
M. Fabrice CANALINI

Mme Maria GOMES
Mme Pascale CONDO

Secrétaire Administratif de classe normale

Mme Laurence GUIDINI
Mme Fanny RICARD

M. Eric TODESCHINI
Mme Yolande METZGER

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 18 mars 2022

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

signé

Yvan CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr